ROYAUME DU MAROC
MINISTERE DE L'INTERIEUR
PROVINCE IFRANE
COMMUNE DE TIZGUITE

Avis d'achat sur bon de commande n°...30...../2026

La présidente de la commune de Tizguite (qualité maitre d' ouvrage) procède à l'achat sur bon commande en application des dispositions de l'article 91 du décret n°2-22-431 relatif aux marché public.

Objet de la prestation : Achat de tout venant pour le besoin de la commune.

Consistance de la prestation

N°	Désignations Caractéristiques et spécifications	Unité de mesure	Quantité	Garantie exigées
01	Fourniture de tout venant 0/31.5de la carrière agrée par l'état	M3	940	Une garantie bancaire de deux mille cinq cent dirhams (2 500.00 dh)

Article 01 :
Lieu d'exécution : Commune de Tizguite

Article 02 :
Délai d'exécution : 20 (vingt) jours

Article 03 :
Le montant du cautionnement provisoire est fixé à la somme de 2 500,00 Dhs (Deux mille cinq cent dirhams).
Après l'ouverture des devis et la désignation de l'attributaire pressenti. Celui-ci est tenu de présenter l'original du cautionnement provisoire au bureau des marchés à la commune de Tizguite dans un délai de 24 heure .
Tout concurrent n'ayant pas présenté son cautionnement provisoire dans les conditions requises sera écarté de la procédure.
L'original du cautionnement provisoire sera restitué au titulaire. Contre décharge, après réception de la prestation objet dudit bon de commande.
Aucun délai de garantie n'est prévu, la caution provisoire devra mentionner clairement et avec exactitude l'objet du bon de commande.

Article 04 :
Date et heure limites de réception des devis des concurrents :
.....16 NOV 2026..... À 9h30
Les plis des concurrents sont déposés par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchépubliics.gov.ma.

La Présidente